

Claude Erignac fut nommé préfet des Yvelines en juin 1993. Parmi les nombreux dossiers qu'il eût à traiter, il y eût le délicat "bouclage de l'autoroute A86", qui concernait fortement Bailly.

Replaçons nous dans le contexte de l'époque, il y a plus de 25 ans.

Colette Le Moal, qui fut maire de Bailly de 1977 à 1995, conseillère générale de 1994 à 2008, et député de 2008 à 2010, a dû et su gérer l'interface entre notre commune et plusieurs projets routiers : Le doublement de l'A12, la déviation de la D307 et le bouclage de l'A86. Tous ces projets ont conduit Colette Le Moal et son conseil municipal, dont j'étais un des membres, à établir une des premières cartes du bruit des Yvelines. Ce document fut bien utile, et nous avons participé activement de façon constructive (il faut des routes), mais vigilante (il faut tenir compte des riverains) à l'élaboration de tous ces projets routiers.

Mais revenons à l'A86 : Cofiroute le concessionnaire a proposé une solution avec 2 tunnels partant de Rueil. Le premier de 10 km, réservé aux véhicules légers : c'est le « duplex » ouvert à la circulation depuis 2009 ; le second de 7,5 km pour les poids lourds et véhicules légers, se branchait sur l'A12 à l'entrée de notre commune.

Le témoignage détaillé de Colette Le Moal, fort instructif pour les générations futures, figure dans notre dernier magazine municipal. Je dirai simplement que le conseil municipal de Bailly rejeta fermement le projet initial, qui aboutissait tout près du carrefour d'entrée de Bailly ! Mais, conscient que l'A86 était une infrastructure routière nécessaire, il proposa une variante qui, moyennant un allongement du tunnel d'environ 700 mètres, respectait le cadre de vie des Baillacois.

C'est alors que le préfet Erignac s'attacha à comprendre la position de Bailly qui, supportant déjà le doublement d'A12, A13, la RD 307 et la RD 7, ne renonçait pas à la qualité de son environnement. Il engagea avec les élus un réel dialogue, fait de beaucoup d'écoute et de respect. Il se déplaça sur les lieux pour voir et juger de la réalité des enjeux. J'ai, à l'époque, fait partie de l'équipe qui a accompagné Claude Erignac et Colette Le Moal sur le terrain.

Dans notre variante, celle demandée par le conseil municipal, l'échangeur du tunnel avec A12 se situait au sud du rond-point de la cueillette de Gally et bien qu'en site classé pouvait parfaitement être dissimulé. C'est aujourd'hui là que se trouvent les installations de la station de compostage de déchets végétaux de Bio Yvelines.

Dans ce dossier du bouclage de l'A86 avec ses 2 tunnels, le préfet Erignac fit preuve d'un grand discernement et l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique fut organisée. A l'issue de celle-ci, Colette Le Moal signa le 9 juin 1994 en qualité de maire de Bailly et conseiller général (élue en mars) l'avis de notre commune demandant que sa variante soit retenue. Et dans ses conclusions, la commission d'enquête unanime porta dans ses "fortes recommandations" le soutien à la variante proposée par Bailly. Un an plus tard, en décembre 1995, la déclaration d'utilité publique fut signée transformant cette "forte recommandation" en décision. Nous avons été compris !

Notre engagement et notre vigilance furent récompensés, mais cela est aussi le résultat de la compétence et de l'écoute de notre préfet !

Claude Erignac, sitôt sa mission accomplie fut muté en Corse où l'attendaient de graves difficultés. C'est avec une émotion intense que Bailly apprit son assassinat à Ajaccio le 6 février 1998, dans l'exercice de ses fonctions de préfet de Corse. Il avait 60 ans.

À partir d'aujourd'hui, 8 juin 2019, la nouvelle place de Bailly, belle et harmonieuse, en face de notre école élémentaire, portera le nom de Claude Erignac, haut fonctionnaire de l'État qui, par ses qualités exceptionnelles de dialogue, de discernement et d'autorité sut être à l'écoute et prendre les bonnes décisions, dans l'intérêt général et après avoir entendu toutes les parties, en particulier les habitants de notre commune et ses élus !

Merci Claude Erignac ! Nous vous garderons dans notre mémoire et nos enfants sauront pourquoi vous êtes toujours présent parmi nous.